

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - Particuliers

Pour CÔTÉ OUVERTURE – 93 rue Clément ADER – ZI La Villette – BP12 – 42153 RIORGES

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

La société CÔTÉ OUVERTURE (ci-après « **Côté Ouverture** ») est une société par actions simplifiée, au capital de 100 000€, inscrite au RCS de Roanne sous le numéro 440 322 915 000 024 dont le siège social est situé 93 rue Clément Ader ZI La Villette – 42153 RIORGES.

Coordonnées pour toute demande : Tél. : 04 77 66 41 00 – contact@cote-ouverture.fr – 93 rue Clément ADER, BP12, ZI La Villette, 42153 RIORGES ou via le formulaire de contact à l'adresse suivante <https://www.cote-ouverture.fr/contact/>.

Côté Ouverture conçoit et fabrique des menuiseries sur mesure et fournit divers produits et accessoires (ci-après les « **Produits** ») au profit de clients consommateurs et/ou non-professionnels au sens du Code de la consommation (ci-après le « **Client** »). Les présentes conditions générales de vente et d'installation (ci-après les « **CGV** ») s'appliquent à toute commande de Produits par un Client en vue d'une livraison sur le territoire de la France Métropolitaine.

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 et 3° du Code de la consommation, **il est rappelé que le droit de rétractation du Client est exclu pour les commandes de Produits nettement personnalisés ou confectionnés selon ses spécifications** (voir article « Droit de rétractation » ci-après).

Le Client déclare être juridiquement capable c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant la passation de sa commande. Ces CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à la commande du Client est celle en vigueur à la date de la passation de la commande. La validation de la commande par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes CGV.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Côté Ouverture	désigne la société Côté Ouverture qui fabrique des menuiseries et fournit plus généralement des Produits et qui procède à leur Installation, le cas échéant.
Client	désigne le Client consommateur personne physique et/ou non-professionnel, au sens du Code de la consommation, sollicitant Côté Ouverture en vue de la fourniture de Produits avec ou sans Installation.
Partie	désigne sans distinction Côté Ouverture ou le Client.
Produits	désigne les éléments de menuiserie (fenêtre, porte, etc.) fabriqués sur mesure par Côté Ouverture à partir des caractéristiques et spécifications souhaitées par le Client et les autres produits et accessoires (quincailleries, poignées, commandes électriques, etc.) que Côté Ouverture est susceptible de fournir au Client.
CGV	désigne les présentes Conditions Générales de Vente et d'installation applicables à toute Commande passée par un Client auprès de Côté Ouverture visant à la fabrication et/ou la fourniture de Produits et leur éventuelle Installation.
Devis	désigne le document adressé au Client et précisant les conditions de ventes de Côté Ouverture s'agissant des Produits et leur éventuelle Installation.
Commande	désigne le Devis accepté qui vaut commande et complète les présentes CGV.
Relevé technique	désigne le rendez-vous au cours duquel Côté Ouverture prend notamment les côtes à partir desquelles les menuiseries sont conçues et fabriquées ainsi que les autres informations techniques nécessaires à la fourniture et à l'Installation des Produits.
Livraison	désigne la réception matérielle des Produits par le Client ou le tiers désigné par celui-ci au lieu convenu.
Installation	désigne la prestation d'installation des Produits assurée par Côté Ouverture.
Réception	désigne l'achèvement des travaux d'Installation qui est formalisé par un procès-verbal de réception.
Finitions	désigne des petits travaux de finitions de types rebouchage, enduit, ponçage ou peinture.

ARTICLE 3 INFORMATIONS

Les renseignements, indications techniques et photos ou illustrations figurant sur les catalogues, prospectus, tarifs, illustrations, figures, plans, offres, n'ont qu'une valeur indicative et sont susceptibles d'évoluer.

Il est précisé que Côté Ouverture ne peut s'engager que sur les performances thermiques et acoustiques des Produits qu'elle fournit. Pour un résultat optimal, les performances des supports et murs et des autres produits à proximité doivent être équivalentes.

Côté Ouverture fournit des Produits retardateurs d'effraction qui ont seulement vocation à retarder l'effraction et non à l'empêcher totalement.

Côté Ouverture se réserve le droit d'apporter à ses Produits, les modifications ou améliorations jugées nécessaires et de supprimer ou remplacer, sans préavis, certains d'entre eux.

ARTICLE 4 AIDES ET SUBVENTIONS

Le Client est responsable des formalités qu'il devrait réaliser auprès des autorités administratives ou toute autre entité en vue de l'obtention de quelconques autorisations, primes, crédits d'impôts, déductions d'impôts, aides ou encore subventions. En cas de non-obtention de certains avantages fiscaux ou financiers auquel le Client pourrait prétendre, il ne saurait rechercher la responsabilité de Côté Ouverture.

ARTICLE 5 MODALITÉS DE COMMANDE

5.1 Règles communes à toutes les Commandes

Les demandes de devis peuvent être adressées à Côté Ouverture directement au « Show-Room » de l'usine, par mail, téléphone ou via le formulaire de son site internet dont les coordonnées sont reproduites en en-tête des présentes CGV.

Le Devis est établi à partir des informations communiquées sous l'entière responsabilité du Client qui est tenu de s'assurer de leur exactitude.

Si Côté Ouverture peut éventuellement solliciter des informations complémentaires à la suite d'une demande de Devis incomplète, il est de la responsabilité du Client de décrire précisément ses besoins et ses attentes et de communiquer à Côté Ouverture les éventuelles conditions et exigences légales, réglementaires, d'urbanisme ou de copropriété auxquelles il pourrait être soumis du fait de sa situation.

Sauf mention contraire au Devis, le prix et les délais sont valables pendant une durée d'un mois à compter de la date indiquée.

Quel que soit le mode de communication choisi par le Client, Côté Ouverture conseille vivement à son Client de se rendre au Show-Room afin de consulter les échantillons qui sont disponibles à la présentation.

L'acceptation du Devis par le Client dans le délai de validité vaut Commande et obligation de paiement du prix mentionné.

Le traitement de la Commande est subordonné au paiement d'un acompte, qualifié comme tel, de 30% de la somme portée au Devis concomitamment à l'acceptation du Devis. Côté Ouverture se réserve le droit de proroger les délais indiqués au Devis proportionnellement au retard intervenu dans le paiement de l'acompte.

Toute demande de modification de la Commande par le Client ou nouvelle demande non prévue à la Commande initiale donnera lieu soit à l'établissement d'un Devis complémentaire avec un prix et des délais distincts soit, après accord du Client, à l'adaptation des délais et prix indiqués sur le Devis initial.

Côté Ouverture pourra refuser une demande de Devis si les demandes du Client ne permettent pas la fourniture de Produits ou leur Installation conforme à la réglementation ou aux règles de l'Art.

5.2 Commandes avec Installation

Toute demande de Devis impliquant une prestation d'Installation donne lieu à un rendez-vous sur le chantier avec un technicien métreur de Côté Ouverture en vue de réaliser le Relevé Technique nécessaire à la conception et la fabrication des menuiseries et plus généralement à la fourniture des Produits en vue de leur Installation.

Le Devis est établi sous réserve de la faisabilité de l'Installation des Produits qui est déterminée lors du Relevé Technique.

En fonction des résultats du Relevé Technique et des constats liés aux spécificités du chantier, les délais mentionnés aux Devis sont susceptibles d'être ajustés, sous réserve de l'accord du Client.

Dans l'hypothèse où l'Installation ne serait pas réalisable au regard des données relevées sur le lieu du chantier lors du Relevé Technique, Côté Ouverture pourra proposer au Client d'adapter le Devis en conséquence. Le Devis modifié sera à nouveau soumis à acceptation du Client. En cas de contrainte technique insurmontable ou de refus du nouveau Devis, Côté Ouverture remboursera les éventuelles sommes versées par le Client.

5.3 Commandes sans Installation

Pour toute demande de Devis n'impliquant pas de prestation d'Installation, le Client réalise sous son entière responsabilité les mesures et relevés des informations techniques nécessaires et les communique à Côté Ouverture.

Dans cette hypothèse, le Client n'ayant pas opté pour l'Installation des Produits par Côté Ouverture, aucun rendez-vous de relevé technique et aucune vérification des mesures du Client ne sera réalisé par Côté Ouverture.

Lorsque le Devis ne précise pas de prestation d'Installation, les Produits sont réputés fournis sans Installation.

ARTICLE 6 LIVRAISON / RÉCEPTION

6.1 Règles communes aux Livraisons

Le Client s'assure, sous sa responsabilité, que le lieu de pose ou d'Installation des Produits est et reste suffisamment accessible pour les dimensions des Produits. À défaut, le Client fait son affaire de la manutention entre le lieu de déchargement accessible et le lieu de Livraison indiqué.

Le Client s'engage à ne pas retarder la Livraison au lieu et à la date convenus sans accord préalable de Côté Ouverture. À défaut, Côté Ouverture est susceptible de solliciter une indemnisation visant à couvrir les frais supplémentaires de manutention, stockage et de transport ainsi que les risques de détérioration des Produits pouvant résulter de son refus d'enlèvement, de Livraison ou, le cas échéant, de paiement à la Livraison.

Conformément aux dispositions de l'article L.216-6 du Code de la consommation, en cas de manquement à l'obligation de Livraison de la Commande à la date ou dans le délai convenu, le Client a la possibilité d'annuler sa Commande et demander son remboursement, si, après avoir envoyé une mise en demeure adressée à Côté Ouverture lui demandant d'effectuer la Livraison dans un délai supplémentaire raisonnable, Côté Ouverture ne s'est pas exécuté dans ce nouveau délai. Le remboursement intervient au plus tard dans les quatorze (14) jours suivants la demande d'annulation formulée par le Client.

6.2 Livraisons/Réceptions des Commandes avec Installation

Dans le cadre d'une Commande avec Installation, le transport des Produits est assuré par Côté Ouverture dont la Livraison intervient le premier jour de l'Installation.

La date indiquée au Client est une date de Réception qui correspond à la date à laquelle l'Installation des Produits est finalisée.

À défaut de réserves exprimées par le Client sur le procès-verbal de Réception, les travaux sont réputés achevés conformes.

6.3 Livraisons des Commandes sans Installation

Dans le cadre d'une Commande sans installation, la Livraison des Produits intervient dans les locaux de Côté Ouverture qui sont mis à la disposition du Client pour enlèvement. Le Client est responsable de l'organisation du transport des Produits depuis les locaux de Côté Ouverture jusqu'au lieu

souhaité. Le Client supporte ainsi les risques qui pèsent sur les Produits dès leur mise à disposition à la date de Livraison prévue et donc des risques du transport après enlèvement.

La date de Livraison correspond à la date à laquelle les Produits sont mis à la disposition du Client dans les locaux de Côté Ouverture pour enlèvement par le Client.

ARTICLE 7 INSTALLATION

Il est convenu que Côté Ouverture pourra faire sous-traiter l'Installation des Produits, Finitions et autres travaux éventuels.

Si des Finitions sont mises à la charge de Côté Ouverture, elles sont définies et prévues au Devis et à la Commande. À défaut les, Finitions sont à la charge du Client.

Il est de la responsabilité du Client de procéder à toute déclaration ou autres démarches en vue de l'obtention des éventuelles autorisations nécessaires à la réalisation du projet en lien avec les Produits et l'Installation ou la pose dans le respect de la loi, de la réglementation et du règlement de copropriété qui lui est applicable.

Le Client s'engage à permettre l'accès au lieu d'Installation des Produits pendant toute la durée des travaux et à assurer une présence à domicile pendant les heures travaillées de Côté Ouverture. Le client fera également son affaire personnelle des nuisances sonores qui pourraient être occasionnées par les travaux et se chargera de prévenir le voisinage et le cas échéant, le syndic de copropriété.

Pendant l'Installation, le Client garantit à Côté Ouverture qu'aucun autre corps de métier n'intervient sur le lieu d'Installation ou ne gênera l'Installation, l'accès à l'électricité, la lumière, l'eau courante et les sanitaires. Par précaution, le Client s'engage à faciliter l'accès aux pièces concernées, en dégagant les issues, en ôtant les accessoires de décoration, en enlevant ou protégeant les éventuels meubles, tapis, objets divers se trouvant à proximité.

Le Client s'oblige à être personnellement présent le jour du début des travaux d'Installation afin de s'assurer de la conformité des Produits, ainsi que le dernier jour pour assurer la Réception des travaux d'Installation. La signature du procès-verbal de réception déterminera la date d'exécution parfaite de la Commande et vaut Réception. Toute réserve doit être indiquée sur le procès-verbal de réception. À défaut, les travaux seront considérés acceptés sans réserve.

Dans l'hypothèse où le Client n'opte pas pour l'Installation des Produits par Côté Ouverture, il s'engage à se faire conseiller, consulter et faire réaliser les travaux d'installation par un professionnel du bâtiment disposant des compétences nécessaires à la pose des Produits dans les règles de l'Art. Par conséquent, la responsabilité de Côté Ouverture ne saurait être engagée si les Produits ne sont pas adaptés pour quelque raison que ce soit, installés de manière conforme ou sont endommagés du fait de leur pose non conforme.

ARTICLE 8 PRIX ET PAIEMENT

Les prix mentionnés au Devis sont exprimés en euros toutes taxes comprises. Dans le cadre d'une Commande avec Installation, un taux de TVA réduit peut être appliqué sous réserve que le Client respecte les conditions légales applicables.

Il est rappelé au Client que le fait d'accepter le Devis vaut Commande et implique l'obligation de payer le prix indiqué. Côté Ouverture accepte les moyens de paiement suivants : chèque et virement.

Le traitement de la Commande est subordonné au paiement d'un acompte, qualifié comme tel, de 30% du montant total de la Commande. Conformément à l'article L221-10 du Code de la consommation, il est entendu que Côté Ouverture ne peut recevoir aucun paiement, moyen de paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du Client avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat conclu hors établissement au sens de l'article L221-1 du Code de la consommation.

Pour toute Commande avec Installation, le montant restant dû doit être payé par le Client à réception de la facture émise après l'accomplissement de la prestation d'Installation.

Pour toute Commande sans Installation, le montant restant dû doit être payé par le Client lors de l'enlèvement des Produits dans les locaux de Côte Ouverture.

ARTICLE 9 RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

CÔTÉ OUVERTURE SE RÉSERVE LA PROPRIÉTÉ DES PRODUITS. PAR CONSÉQUENT, LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES PRODUITS EST SUSPENDU JUSQU'À COMPLET PAIEMENT DU PRIX DE CEUX-CI PAR LE CLIENT, EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES, MÊME EN CAS D'OCTROI DE DÉLAIS DE PAIEMENT.

Nonobstant la réserve de la propriété, le Client est responsable des Produits dès leur Livraison, le transfert de possession entraînant le transfert de risques.

ARTICLE 10 DROIT DE RÉTRACTATION EN CAS DE CONTRAT CONCLU À DISTANCE OU HORS ETABLISSEMENT

Dans l'hypothèse d'un contrat conclu à distance ou hors établissement et conformément aux dispositions de l'article L.221-28 3° du Code de la consommation, le Client est privé de son droit à rétractation pour les Produits qui sont confectionnés sur mesure par Côte Ouverture et selon des spécifications précises. Par conséquent, le droit de rétractation est exclu notamment pour les Produits de type menuiseries conçues et fabriquées sur mesure dont la matière, la largeur, la longueur, l'épaisseur, les types de fixation, la nature du vitrage, les finitions, les couleurs sont définies sur la base des spécifications du Client.

Cette exception ne s'applique pas aux Produits non personnalisés (notamment les Produits de type quincailleries, poignées, commandes électriques). En effet, dans ce cadre, le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date de Livraison des Produits pour se rétracter sans avoir à motiver sa décision. Si le Client souhaite user de son droit de rétractation, il doit notifier à Côté Ouverture sa décision de rétractation en adressant le bon de rétractation remis lors de la confirmation de Commande ou en adressant à Côté Ouverture par tout moyen sa décision d'user de son droit de rétractation. Le formulaire type de rétraction est reproduit à la fin du présent document.

Côté Ouverture rembourse le Client des sommes correspondantes aux Produits retournés dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle elle a été informée de la décision du Client de se rétracter, en utilisant le même moyen de paiement que celui que le Client aura utilisé pour la transaction initiale ou par virement si ce dernier accepte. Le remboursement peut être différé jusqu'à réception effective des Produits par Côté Ouverture ou à la fourniture par le Client de la preuve de l'expédition des Produits.

Dans le cadre du droit de rétractation, les risques et frais de transport retour restent à la charge du Client. Le Client renvoie les Produits pour lesquels il a usé de son droit de rétractation à l'adresse précitée. Côte Ouverture conseille au Client d'avoir recours à un mode de transport permettant de suivre le colis lors du renvoi et de procéder aux vérifications nécessaires si les Produits ne parvenaient pas à Côte Ouverture.

Le Client est tenu de restituer les Produits complets dans leur état d'origine et n'ayant pas été utilisé au-delà des vérifications nécessaires. Il est conseillé au Client de s'assurer de renvoyer le/les Produit(s) dans leur emballage d'origine ou un emballage équivalent de nature à prévenir la casse et à garantir leur intégrité lors du transport.

La réception par Côte Ouverture d'un Produit déprécié du fait de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement du Produit, engage la responsabilité du Client qui doit réparer le préjudice subi par Côte Ouverture du fait de cette dépréciation. Cette réparation donnera lieu à une décote proportionnelle sur les sommes remboursées au Client.

ARTICLE 11 GARANTIES

11.1 Garantie légale de conformité des Produits et vices cachés

En cas de non-conformité d'un Produit, le Client peut retourner le Produit. Tout retour doit être notifié à Côte Ouverture et expédié à l'adresse postale renseignée en en-tête du document.

Conformément aux articles L.211-2 et D.211-2 (et son annexe) du Code de la consommation, Côte Ouverture attire l'attention du Client sur les dispositions suivantes :

Garantie légale de conformité

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Les textes applicables en la matière : articles L.217-1 et suivants du Code de la Consommation.

Garantie légale des vices cachés

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Les textes applicables en la matière : articles 1641 et suivants du Code civil.

Les garanties légales de conformité et de vice caché ne couvrent pas les cas dans lesquels le défaut résulte d'une pose (Produits qui n'ont pas été installés par Côte Ouverture), manipulation ou utilisation anormale ou non conforme des Produits par le Client ou un tiers, de négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale des Produits, de modification ou d'altération des Produits, de casse ou d'accident. Certains Produits sont susceptibles de faire l'objet de garanties commerciales distinctes de la part des fabricants, fournisseurs de Côte Ouverture, dont les conditions communiquées à Côte Ouverture seront indiquées au Client le cas échéant.

11.2 Garantie décennale et biennale

Lorsque les Produits et leur éventuelle Installation par Côté Ouverture sont susceptibles de relever du régime de la garantie décennale ou de la garantie de bon fonctionnement biennale pour les autres éléments d'équipement de l'ouvrage, les articles 1787 et suivants du Code civil peuvent être invoqués par le Client lorsqu'il existe des désordres.

Ces garanties ne s'appliquent pas en cas de non-conformité mais seulement en présence de désordres, et à l'exclusion des réglages.

Les garanties issues du régime des articles 1787 et suivants du Code civil ne s'appliquent pas aux dommages qui ne compromettent pas la solidité de l'ouvrage ou qui, l'affectant dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendent impropre à sa destination. Par conséquent, sont expressément exclus de cette garantie tous les désordres qui seraient uniquement d'ordre esthétique.

Conformément aux articles 1787 et suivants du Code civil, ces garanties sont exclues lorsque les désordres proviennent d'une cause étrangère à Côté Ouverture, notamment :

- Manipulation incorrecte ou non-conforme des Produits avant ou après installation,
- Choc thermique anormal, casse vitrage du fait d'un élément étranger,
- Pose non conforme aux règles de l'Art, DTU et/ou du non-respect des consignes de pose par le Client ou un tiers,
- Chocs ou rayures du fait d'un élément étranger,
- Utilisation des Produits non conforme aux prescriptions d'emploi,
- Modifications des Produits,
- Carence d'entretien des Produits ou non conforme aux consignes prescrites ou en inadéquation avec les conditions climatiques locales et/ou corrosion due à un environnement,
- Exposition des Produits à une humidité ambiante anormale ou une ventilation inadaptée,
- Contacts avec des produits corrosifs notamment ceux utilisés en construction et en entretien tels ciment, plâtre, enduit, chlore, solvants.

ARTICLE 12 ÉCOCONTRIBUTION ET REPRISE DES PRODUITS

Les déchets issus de certains des produits commercialisés par Côté Ouverture sont des déchets issus des Produits et Matériaux de la Construction et du Bâtiment (PMCB). Ces déchets ne doivent pas être jetés à la poubelle ou dans la nature et doivent faire l'objet d'une collecte séparée des autres déchets banals et d'un traitement spécifique visant à valoriser les matériaux contenus dans des filières appropriées.

Dans ce cadre, Côté Ouverture reprend les déchets PMCB dont le Client souhaite se débarrasser dans le cadre d'une Commande de nouveaux Produits.

En application de l'article L.541-10-13 du Code de l'environnement, Côté Ouverture s'est vue attribuer le numéro d'identification unique (IDU) suivant FR348827 04ZMVV pour les déchets PMCB. Cet identifiant démontre que Côté Ouverture s'est acquitté de ses obligations d'enregistrement au registre des producteurs pour cette catégorie de produits ainsi que, le cas échéant, de ses obligations de déclaration de mise sur le marché auprès des éco organismes concernés.

Aux fins de financement de la filière de recyclage des PMCB, Côté Ouverture applique une éco-contribution lors de l'achat d'un tel produit qui est répercutée jusqu'à l'utilisateur final sans réfaction et selon le barème en vigueur à la date d'expédition de la commande.

Dans le cadre du régime de responsabilité élargie du producteur (REP) de produits PMCB et afin de se conformer à ses obligations en matière de collecte et traitement de ces déchets, Côté Ouverture a adhéré, en sa qualité de fabricant de tels produits, à VALOBAT, un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Si la voie d'un réemploi des PMCB doit être privilégiée afin de prévenir la production de déchets, le Client ayant acquis et utilisé des produits devenus des déchets est un détenteur de déchets au sens de la réglementation. Il est donc responsable de leur tri et de leur élimination.

ARTICLE 13 RESPONSABILITÉ - FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne pourra être considérée comme responsable en cas de manquement à l'une de ses obligations contractuelles si cette inexécution est causée par un cas de force majeure.

Côté Ouverture pourra être en tout ou partie exonérée de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution de la Commande est imputable soit au Client, soit au fait d'un tiers au contrat répondant aux caractères de la force majeure, soit à un événement de cas de force majeure.

ARTICLE 14 DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Côté Ouverture reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, schémas et dessins, modèles, prototypes etc. réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Produits. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits éléments, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de Côté Ouverture.

Les renseignements, coloris et photographies présentés sur les documentations papier ou les supports informatiques ne peuvent être considérés comme des reproductions parfaitement fiables et ne sont donnés qu'à titre indicatif et non contractuel.

ARTICLE 15 DONNÉES PERSONNELLES

Côté Ouverture collecte et traite les données à caractère personnel du Client et, le cas échéant, du destinataire de la Commande. Le Client déclare avoir pris connaissance de la Politique de Confidentialité qui est également disponible sur le site internet de Côté Ouverture et prévoyant notamment les utilisations susceptibles d'être faites par Côté Ouverture des données à caractère personnel collectées.

En application du Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (loi Informatique et Libertés), le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité et du droit de suppression en cas de décès des données le concernant. Le Client peut exercer ses droits en adressant une demande par courrier à l'adresse postale suivante : Côté Ouverture, service client, 93 rue Clément ADER, BP12, ZI La Villette, 42153 RIORGES ou par courrier électronique en contactant : contact@cote-ouverture.fr. Le Client dispose d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), s'il considère que le traitement de données à caractère personnel le concernant constitue une violation du Règlement Général sur la Protection des Données et de la loi Informatique et Libertés

ARTICLE 16 SERVICE CLIENT, RÉCLAMATION ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de difficulté, le Client peut s'adresser au service clientèle de Côté Ouverture à l'adresse postale suivante : 93 rue Clément ADER, BP12, ZI La Villette, 42153 RIORGES ou à l'adresse électronique : contact@cote-ouverture.fr afin de trouver une solution amiable. En l'absence de solution dans les vingt et un (21) jours qui suivent sa demande, le Client pourra, conformément aux articles L.611 à L.616 et R.612 à R.616 du Code de la consommation, gratuitement (en dehors des frais et honoraires d'avocat et/ou d'expert, sollicités par le Client afin de se faire assister et qui demeurent à sa charge) recourir au service de médiation référencé par Côté Ouverture.

En cas de contestation les Parties s'efforceront de régler leur litige par voie amiable. À défaut d'accord, les tribunaux compétents seront ceux fixés par les textes de la procédure.

ARTICLE 17 DIVERS

L'annulation ou l'inapplicabilité d'une ou plusieurs des clauses des CGV, en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, n'entraîne pas l'annulation des autres clauses, lesquelles restent pleinement valides et applicables.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'autre partie d'une stipulation ou condition quelconque des CGV ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation définitive à l'exercice de ce droit.

DATE, Nom et Signature

____/____/____/

Annexe 1 : Bon de rétractation

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat pour les Produits couverts par le droit de rétractation en cas de contrat conclu à distance.

Ce formulaire est un modèle type, vous avez la possibilité de nous communiquer votre décision par tout moyen dès lors qu'elle est expresse et dénuée d'ambiguïté.

À l'attention de :
CÔTÉ OUVERTURE
93 rue Clément Ader ZI La Villette – 42153 RIORGES
contact@cote-ouverture.fr

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*) / pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*) / reçu le (*) : _____

Numéro de facture de la commande **: _____

Nom et prénom du (des) client(s) : _____

Adresse complète du (des) client(s) : _____

Email **: _____

Téléphone **: _____

Signature du (des) client(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) : _____

Date : _____

(*) Rayez la mention inutile.

(**) non obligatoire